

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉDUIRE LE DÉFICIT—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, quand le gouvernement canadien ne peut vendre ses obligations même lorsqu'elles rapportent 16 p. 100, nous savons qu'il y a quelque chose qui cloche non seulement dans l'économie canadienne mais dans le gouvernement lui-même. Je propose donc, appuyé par le député de Bruce-Grey (M. Gurbin):

Que l'on exige immédiatement du gouvernement qu'il atténue les pressions sur les marchés de capitaux en réduisant son horrible déficit, ce qui rétablirait la confiance dans les valeurs offertes par le gouvernement canadien.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LA RÉUNION DU MINISTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES
DÉTAILLANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Le 14 mai dernier, madame le Président, comme en fait foi le hansard à la page 17449, le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré qu'il était prêt à discuter avec les détaillants de produits alimentaires pour voir s'il pourrait dispenser un certain nombre des plus petits d'entre eux de l'obligation d'adopter le système métrique. J'ai appris hier de source confidentielle qu'au lieu de collaborer avec le groupe de travail chargé des balances, groupe comprenant une cinquantaine de représentants de l'ensemble du secteur, il entend accorder une audience lundi prochain à seulement 6 membres de ce groupe représentant les associations de détaillants de produits alimentaires, sous la présidence d'un employé de la société américaine Toledo Scale Manufacturing Company. Je propose donc, avec l'appui du député de Cambridge (M. Speyer) que:

Étant donné les conséquences absolument désastreuses de la conjoncture actuelle sur les entreprises canadiennes, tout spécialement sur les petites entreprises, ce qui comprend notamment les détaillants de produits alimentaires, le ministre consulte le secteur dans son ensemble, représenté par la cinquantaine de membres du groupe de travail sur les balances, au lieu d'agir comme s'il voulait le trahir et accabler les petits détaillants indépendants.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES MINES

LA REMISE À PLUS TARD DE LA CONSTRUCTION D'UNE
FONDERIE D'ALUMINIUM À BALMORAL (MAN.)—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, hier, à Winnipeg, le président de la société Alcan du Canada a annoncé que la construction d'un haut-fourneau de 200,000 tonnes à Balmoral, au Manitoba, était remise à plus tard. Étant donné que cela entraîne, pour le moment, la perte de quelque 700 emplois permanents, sans parler des emplois sur le chantier de construction et ceux qui ont trait à l'aménagement hydraulique nécessaire, et étant donné que la société attribue ce renvoi à la faiblesse des marchés, aux prix peu élevés et aux autres conséquences de la récession permanente, je propose, avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy):

Que le gouvernement abandonne sa politique économique tellement ruineuse qu'elle a étouffé l'économie canadienne sous le vain prétexte de la sauver de l'inflation au prix de milliers d'emplois.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LE PROJET D'ÉRIGER SUR LA COLLINE DU PARLEMENT UN
MONUMENT COMMÉMORANT LE RAPATRIEMENT—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, cette 32^e législature revêt un caractère unique en ce sens que la Constitution canadienne a été rapatriée de Grande-Bretagne. Ce n'est pas l'œuvre d'une seule personne mais de tous les députés de la 32^e législature. Il y a plus de deux ans, le 9 mai 1980, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion visant à entamer les démarches sur le rapatriement de la Constitution et le 2 décembre 1981, la Chambre a adopté la résolution finale. Par conséquent, pour marquer cet événement important, je propose, appuyé par les députés de Don Valley-Est (M. Smith) et d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), avec l'approbation du leader parlementaire et du leader parlementaire adjoint du NPD: